



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Dorine NOUALLET
téléphone : 01 60 56 70 97
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

DDT 77/STAC
Unité Instruction et Conseil ADS
MEAUX
A l'attention de Madame Stéphanie
SAVIN

Vaux le Pénil, le 25 janvier 2019.

Par courrier réceptionné le 20 décembre 2018, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L111-5 du Code de l'Urbanisme pour le permis de construire n°077 008 18 0002 déposé par la société SAS FREE MOBILE pour l'implantation d'un pylône relais de radiotéléphonie mobile FREEMOBILE sur le territoire de la commune d'Armentières-en-Brie.

La commission s'est réunie le jeudi 24 janvier 2019 pour examiner ce projet, que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Madame Dorine NOUALLET et par Monsieur Guillaume FENAT, a présenté.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire qui n'appelle pas d'objection particulière.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne



Igor KISELEFF